

Appel à initiatives 2024 PLAN RÉGIONAL DE FORMATION VALEURS DE LA RÉPUBLIQUE ET LAÏCITÉ pour l'organisation des sessions de formations de 2 journées

Dans un contexte social et politique marqué par les tensions et les crispations autour du fait religieux, la laïcité est souvent mal comprise.

La formation « Valeurs de la République et Laïcité » (VRL) a été conçue pour permettre aux stagiaires de contribuer à promouvoir le vivre-ensemble et partager les valeurs de la République au quotidien.

La formation nationale repose sur un kit pédagogique unique élaboré sous la responsabilité de l'Agence Nationale de la Cohésion des Territoires (ANCT).

Initié fin 2015, le plan de formation « Valeurs de la République et Laïcité » a été réaffirmé dans le cadre du Comité interministériel des villes du 29 janvier 2021 avec l'objectif de former 40 000 acteurs de terrain par an.

L'ambition de ce plan est d'abord d'adresser aux publics, à travers les acteurs de terrain, un discours clair et sans équivoque sur les principes de la République, sur la laïcité dans une logique de non-discrimination.

A l'échelle de la région Grand-Est, le plan de formation est animé par la DREETS Grand-Est. Dans ce cadre, un appel à initiatives à destination des associations souhaitant s'investir dans le déploiement de ces formations est lancé pour l'année 2024.

1. Les associations éligibles

Sont éligibles, au titre de ce plan de formation régional, les associations ayant leur siège dans la région Grand Est ou exerçant des activités régulières sur ce territoire.

Les associations sollicitant une subvention doivent avoir un fonctionnement démocratique, réunir de façon régulière leurs instances statutaires, veiller au renouvellement de celles-ci et avoir une gestion transparente. Elles doivent respecter la liberté de conscience et ne pas proposer d'actions à visée communautariste ou sectaire.

2. Les enjeux du plan de formation

- répondre aux besoins de qualification et d'accompagnement des acteurs de terrain sur les valeurs de la République et notamment l'application du principe de laïcité.
- adresser aux populations, à travers les professionnels de terrain impliqués dans la mise en œuvre des politiques publiques, un discours clair et univoque.
- permettre à des publics d'horizons professionnels différents de travailler ensemble ces questions.

3. Critères d'éligibilité des formations proposées :

Elles doivent :

- s'inscrire sur une durée de 2 jours,
- être animées **en binôme** par deux **formateurs habilités** « Valeurs de la République et Laïcité » de niveau 1 ou 2,
- s'appuyer sur le kit pédagogique transmis par l'ANCT,
- s'adresser à des acteurs de terrain, salariés et/ou bénévoles, en contact direct avec les populations,
- regrouper entre 10 et 15 participants pour permettre une réelle appropriation des contenus,
- associer des participants de divers organismes et secteurs d'activités (il ne peut s'agir de formations internes aux structures organisatrices),
- préciser les dates de réalisation prévues et les formateurs mobilisés.

Les associations doivent fournir un calendrier des sessions de formation (annexe 1 ci-jointe).

 **A compter de 2024, les sessions devront également être enregistrées sur un nouvel outil de gestion des formations : AGATE.**

4. Modalités administratives et financières :

Les actions de formation proposées sont **gratuites pour les participants**. La subvention permet l'organisation pratique et logistique de la formation (photocopies, locations de salles, accueil café, repas, ...).

Les actions retenues feront l'objet d'une aide forfaitaire à hauteur de 1 100 € pour les deux jours de formation.

Un bilan précis devra être établi dès la fin de l'action. Il comportera le bilan financier accompagné d'un bilan de réalisation précisant les dates de la session, les formateurs mobilisés, le nombre et le profil des participants, le territoire concerné ainsi que les remarques pédagogiques jugées pertinentes. L'organisme pourra préciser les modes de communication retenus auprès des publics visés.

CALENDRIER D'ATTRIBUTIONS DE SUBVENTION

Vos demandes de subventions seront étudiées et traitées en commission, dans la limite des crédits disponibles restants. (Date limite au 30/09/2024).

CONTACTS

Référente plan de formation : DREETS Grand Est
Céline PERIER : celine.perier@dreets.gouv.fr
Tél : 07 72 03 42 69

Assistante Politique de la Ville :
Corine GAILLET - corine.gaillet@dreets.gouv.fr
Tél : 06 31 49 82 65